



VILLE DU BOUSCAT

DES

DOSSIER N°9 :

GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE
 LES VILLES DE BASSENS, BORDEAUX,
 BRUGES, CENON, LE BOUSCAT ET
 LORMONT POUR L'ACHAT
 D'EQUIPEMENTS POUR LES ECOLES -
 DESIGNATION DE DEUX
 REPRESENTANTS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance ordinaire du 27 Mars 2018**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 27 Mars 2018

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Philippe FARGEON, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Jessica CASTEX, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Bruno QUERE, Claire LAYAN, , Christine COLIN, Patrick ALVAREZ

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 30

Absent : 1

Excusés : 4

Excusés avec procuration : Bernadette HIRSCH-WEIL (à Agnès FOSSE), Nancy TRAORE (à Alain MARC), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Gwénaél LAMARQUE), Emmanuelle CHOIGNOT (à Claire LAYAN)

Absent : Jean-Bernard MARCERON

Secrétaire : Thierry VALLEIX

DOSSIER N° 9 : GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES VILLES DE BASSENS, BORDEAUX, BRUGES, CENON, LE BOUSCAT ET LORMONT POUR L'ACHAT D'EQUIPEMENTS POUR LES ECOLES, LES PRESTATIONS DE CONFIGURATION ET D'INSTALLATION ET LA MAINTENANCE SUR SITE - DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS

RAPPORTEUR : Philippe FARGEON

Par délibération du 8 avril 2014, le Conseil Municipal a désigné deux représentants de la ville du BOUSCAT, un titulaire et un suppléant, au sein du groupement de commandes avec les villes de BASSENS, BORDEAUX, BRUGES, CENON, LORMONT :

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
M. VINCENT	M. TARIS

Conformément à l'article 8 II du Code des Marchés Publics et à l'article 7.3 de la convention, une commission d'appel d'offres du groupement a été instaurée. Elle est constituée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres. Pour chaque membre titulaire peut être prévu un suppléant.

Suite au décès du Monsieur Joan TARIS, il convient de procéder à la désignation de nouveaux représentants.

VU l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 8 du Code des Marchés Publics,

Considérant qu'à la suite du décès d'un des membres, il convient de procéder à la désignation de nouveaux représentants et ce pour la durée du mandat,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
34 voix POUR

Article unique : Désigne conformément à l'article 8 III du Code des Marchés Publics, un membre de la Commission d'Appel d'Offres et un suppléant :

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
M. VINCENT	MME FOSSE

Fait et délibéré le 27 mars 2018

LE MAIRE,



Patrick BOBET